QUATRIÈME ANNÉE — N° 153 Le Numéro : 0.30 centimes 27 Septembre 1915

EMPIRE CHÉRIFIEN

Protectorat de la République Française

AU MAROC

Bulletin Officiel

ÉDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le *Trésorier Général du Protectorat.*

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 mois. . . .	4.50	6 fr	7 »
6 mois. . . .	8 »	10 »	12 »
1 an.	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat,
à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
et dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires et légales { la ligne de 34 lettres, corps 8. . . . . **0.50**

Sur 4 colonnes :

Annonces et avis divers { les dix 1res lignes, la ligne. **0.60**
les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

PAGES

1 - Ordre de félicitations du 20 septembre 1915 613

1 - Ordre du Général de Division, Commandant en Chef, du 21 septembre 1915, conférant aux Commandants de Subdivision le pouvoir de délivrer des permis de port d'armes 614

1 - Arrêté Résidentiel du 19 septembre 1915 portant nomination des membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Marrakech 614

1 - Arrêté Résidentiel du 20 septembre 1915 portant nomination dans le personnel des Commandements territoriaux de la zone française du Maroc. 614

1 - Dahir du 22 septembre 1915 relatif aux registres de l'Etat Civil ouverts en 1915 615

1 - Dahir du 22 septembre 1915 relatif à la perception des droits d'appel en matière civile musulmane dans l'Amalat d'Oudjda. . . . 615

1 - Arrêté Viziriel du 18 septembre 1915 donnant délégation permanente au chef du Service des Eaux et Forêts pour l'administration du domaine forestier 615

1 - Arrêté Viziriel du 22 septembre 1915 portant création des bureaux d'état civil 616

1 - Nominations dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien. (Service des Travaux Publics.) 616

PARTIE NON OFFICIELLE

1 - Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 25 Septembre 1915 619

1 - Nouvelles et Informations. — Conférence faite à Casablanca par M. G. de Tarde, Secrétaire Général Adjoint du Protectorat : « L'Action économique du Protectorat ». — Le départ pour le front français du Colonel Jouinot-Gambetta 620

1 - Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Extraits de réquisition nos 57, 58, 59, 60, 61 et 62 628

1 - Annonces et Avis divers 629

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE DE FÉLICITATIONS DU 20 SEPTEMBRE 1915

L'attention du RESIDENT GENERAL COMMANDANT EN CHEF a été attirée sur la belle conduite des militaires et civils dont les noms suivent, qui se sont particulièrement distingués au cours de l'incendie qui s'est produit, dans la nuit du 6 au 7 septembre, à la porte El Alou, à Rabat :

DESPREZ, Lieutenant Commandant l'arrondissement de Gendarmerie de Rabat ;

WEYERS, Lieutenant au 1er Régiment de Spahis ;

ROUBERT, sapeur pompier volontaire ;

AHMED BEN KADDOUR, mokaddem à la Garde Chérifienne ;

BESSET, sapeur du Génie ;

GAIROCHE, soldat à la Compagnie territoriale de Rabat ;

FLEUROT, soldat à la Compagnie territoriale de Rabat ;

Enfin,

SALA, clairon à la 3e Compagnie de réserve du 1er Bataillon de Rabat, en permission de 30 jours à Rabat, qui a sauvé un enfant de quatre ans resté dans une baraque qui commençait à s'embraser.

LE GENERAL COMMANDANT EN CHEF est heureux d'adresser à tous ces braves ses plus vives félicitations pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans cette circonstance.

Fait à Rabat, le 20 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE DU GÉNÉRAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF, DU 21 SEPTEMBRE 1915, conférant aux Commandants de Subdivision le pouvoir de délivrer des permis de port d'armes

NOUS, GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF,

Vu notre Ordre en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège ;

Vu notre Ordre en date du 13 octobre 1914, prohibant l'introduction dans la zone française de l'Empire Chérifien des armes et munitions de chasse et de luxe au même titre que celle des armes et munitions de guerre ;

Vu le Dahir en date du 2 Chaabane 1333 (15 juin 1915), portant réglementation de l'introduction, du commerce et du port des armes de chasse et de luxe et de leurs munitions dans la zone française de l'Empire Chérifien ;

Vu notre Ordre en date du 15 juin 1915, suspendant jusqu'à nouvel ordre l'application du Dahir sus-visé,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

Notre Ordre du 15 juin 1915 est modifié comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Il pourra être délivré des permis de port d'armes.

ART. 2. — Jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'état de siège, les permis de port d'armes qui, aux termes de l'article 6 du Dahir du 2 Chaabane 1333 (15 juin 1915), étaient délivrés sur la demande des intéressés par le Caïd ou Pacha de leur Résidence seront délivrés par le Commandant de la Subdivision du Territoire.

Fait à Rabat, le 21 septembre 1915.

Le Général de Division,
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 19 SEPTEMBRE 1915 portant nomination des membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Marrakech

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL,

Vu l'Arrêté Résidentiel du 29 juin 1913, portant constitution de Chambres françaises de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 29 juin 1914, portant constitution d'une Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture à Marrakech ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 29 juin 1914, portant nomination des membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Marrakech ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 4 septembre 1915, modifiant l'Arrêté organique portant constitution des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;

Considérant que les pouvoirs des membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Marrakech sont arrivés à expiration, depuis le 29 juin 1915, et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont nommés membres de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Marrakech, pour la période du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916 :

MM. CHAVANNE ;
DORÉE ;
GUIRAUDIN ;
ISNARD ;
LASSALAS ;
PITOIS ;
SCHACHER ;
TRILLES.

Fait à Rabat, le 19 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 20 SEPTEMBRE 1915 portant nomination dans le personnel des Commandements Territoriaux de la zone française du Maroc

LE GENERAL DE DIVISION, COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE.— Le Colonel d'Infanterie hors cadres MAURIAL, adjoint au Colonel Commandant la Région de Rabat, est nommé Commandant de cette Région, en remplacement du Colonel JOUINOT-GAMBETTA, qui rentre en France.

Cette nomination datera du 23 septembre 1915.

Fait à Rabat, le 20 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

DAHIR DU 22 SEPTEMBRE 1915
relatif aux registres de l'Etat Civil ouverts en 1915

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes, — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

Voulant assurer une pratique exécution du Dahir du 4 Chaoual 1333 (4 septembre 1915), instituant un Etat civil dans la zone française de l'Empire Chérifien,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Exceptionnellement et par dérogation aux dispositions de l'article 12 de Notre Dahir du 4 Chaoual 1333 (4 septembre 1915) sur l'Etat Civil, les registres ouverts dans les bureaux créés avant la fin de l'année grégorienne 1915 ne seront pas clôturés à la fin de la dite année et seront affectés à l'inscription des actes afférents à l'année grégorienne 1916.

Fait à Rabat, le 12 Kaada 1333.
(22 septembre 1915).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Casablanca, le 25 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

DAHIR DU 22 SEPTEMBRE 1915
relatif à la perception des droits d'appel en matière civile musulmane dans l'Amalat d'Oudjda

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos Serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné, ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Les droits d'appel en matière civile musulmane prévus par le Dahir du 13 Chaabane 1332 (7 juillet 1914), portant réglementation de la justice civile indigène, seront exclusivement perçus en francs dans l'Amalat d'Oudjda, savoir :

1° Jugement du cadi de campagne soumis au cadi de la ville ..... 20 fr.

2° Jugement du cadi de la ville soumis au Ministre de la Justice ..... 40 fr.

3° Jugement du cadi de la ville sur renvoi du Ministre de la Justice soumis également au Ministre ..... 160 fr.

Fait à Rabat, le 12 Kaada 1333.
(22 septembre 1915).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Casablanca, le 25 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 18 SEPTEMBRE 1915
donnant délégation permanente au Chef du Service des Eaux et Forêts pour l'administration du domaine forestier.

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 13 Chaabane 1332 (7 juillet 1914), relatif à la réglementation de la justice civile indigène et à la transmission de la propriété immobilière, stipulant que le Maghzen a sur les forêts un droit de propriété ;

Considérant qu'il importe de fixer les conditions dans lesquelles la gestion du Domaine Forestier de l'Etat doit être assurée,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En vertu d'une délégation permanente, le Domaine Forestier est administré par le Chef du Service des Eaux et Forêts ou par les agents de l'Etat désignés à cet effet par Arrêté Viziriel.

ART. 2. — Tout acte d'administration comportant occupation ou concession temporaire du Domaine Forestier devra être préalablement revêtu du contreseing du Secrétaire Général du Protectorat et du Directeur Général des Finances.

Fait à Rabat, le 8 Kaada 1333.
(18 septembre 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Casablanca, le 25 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,

LYAUTEY.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 22 SEPTEMBRE 1915 portant création des Bureaux d'Etat Civil

LE GRAND VIZIR,

Vu le Dahir du 24 Chaoual 1333 (4 septembre 1915), constituant un Etat Civil dans la zone française de l'Empire Chérifien, notamment en ses articles 1, 3 et 60,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions du Dahir du 25 Chaoual 1333 (4 septembre 1915) sur l'Etat Civil entreront en vigueur le 1er octobre 1915 dans les localités énumérées au tableau ci-dessous et pour la circonscription relevant de chacune de ces localités.

ART. 2. — Sont investis des fonctions d'Officier de l'Etat Civil les fonctionnaires ou personnes désignées au tableau ci-dessous.

ART. 3. — Les sujets Marocains résidant dans les circonscriptions mentionnées au tableau ci-dessous auront latitude de recourir à l'Etat Civil institué pour la déclaration des naissances et des décès.

ART. 4. — Les personnes résidant dans une circonscription administrative où il ne serait pas créé de bureau de l'Etat Civil auront latitude de recourir au bureau de l'Etat Civil le plus rapproché de leur résidence ou encore à celui dont l'accès leur serait le plus facile.

ART. 5. — Des Arrêtés ultérieurs détermineront toutes autres dispositions nécessaires.

Fait à Rabat, le 12 Kaada 1333.
(22 septembre 1915).

M'HAMMED BEN MOHAMMED EL GUEBBAS, Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Casablanca, le 25 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.

***

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÉTAT CIVIL CHÉRIFIEN

NOMS DES LOCALITÉS	CIRCONSCRIPTIONS DE L'ÉTAT CIVIL	OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL
RABAT	Ville de Rabat, Contrôle de Rabat-banlieue, ville et banlieue de Salé.	Chef des Services Municipaux de Rabat ou son suppléant.
KENITRA	Contrôle civil de Kenitra.	Contrôleur Civil ou son suppléant.
DAR BEL HAMRI	Bureau des Renseignements.	Chef de bureau ou son suppléant.
MECHRA BEL KSIRI	Bureau des Renseignements.	Chef de bureau ou son suppléant.
PETIT-JEAN	Bureau des Renseignements.	Chef de bureau ou son suppléant.
OUDJDA	Ville et banlieue d'Oudjda.	Consul, Maire ou son suppléant.

NOMINATIONS dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien (Service des Travaux Publics)

Par Arrêté Viziriel en date du 8 Kaada 1333 (18 septembre 1915), sont nommés ou confirmés dans leur grade, les fonctionnaires et agents des Travaux Publics désignés ci-après, savoir :

A. — TRAVAUX PUBLICS

1° Sous-Ingénieurs de 1re classe

MM. GERALD, Faustin, Jean-Baptiste, à compter du 1er janvier 1915 ;
POIVRE, Jules, Nicolas, à compter du 1er janvier 1915 ;
LACORRE, Léonard, à compter du 1er janvier 1915.

2° Sous-Ingénieurs de 2 classe

MM. BORNE, François, à compter du 15 juin 1913 ;
BEILVAIRE, Charles, à compter du 16 mars 1914 ;
SAINT-PIERRE, Fernand, David, à compter du 1er janvier 1915 ;
TESTANIER, Jules, Agricol, à compter du 1er janvier 1915 ;
FAYARD, Antonin, Marie, à compter du 1er juillet 1915.

3° Conducteurs de 1re classe

MM. AUDIBERT, Albert, Joseph, à compter du 1er avril 1914 ;
BUSSIÈRE, Louis, à compter du 1er juillet 1914 ;
CHEVREUX, François, Auguste, à compter du 1er janvier 1915 ;
TOURILLON, Fernand, à compter du 1er janvier 1915.

4° Conducteurs de 2e classe

MM. BOURDONCLE, Louis, Nestor, à compter du 1er janvier 1914 ;
LECLÈRE, Jules, Louis, François, à compter du 1er juillet 1914 ;
POMIÈS, Etienne, Marius, à compter du 1er janvier 1915 ;

TURPIN, Albert, Léopold, à compter du 1er janvier 1915 ;
CANE, Marc, Eugène, Francisque, à compter du 1er janvier 1915 ;
TONDEUR, Henri, Télesphore, à compter du 1er juillet 1915.

5° Conducteurs de 3e classe

MM. BARRE, Louis, à compter du 1er juin 1914 ;
DANIEL, Emile, à compter du 1er juillet 1914 ;
FLOURIOU, Abel, à compter du 1er août 1914 ;
CHARRIER, Jean-Louis, à compter du 1er janvier 1915 ;
BOURDON, Marcel, à compter du 1er janvier 1915 ;
PICHOT, Auguste, à compter du 1er mai 1915 ;
MACAIRE, Hippolyte, à compter du 1er juillet 1915 ;
SOULIÉ, Jean, Emile, Frédéric, à compter du 1er juillet 1915.

6° Conducteurs de 4e classe

MM. PORRI, Michel, à compter du 1er août 1913 ;
AUGUET, Albert, Jean, à compter du 1er août 1913 ;
MOTLET, Julien, à compter du 1er août 1913 ;
ANGELINI, Pascal, à compter du 1er mars 1914 ;
MERMOZ, André, Pierre, à compter du 1er mai 1914 ;
SOUQUE, Henri, Marie, Bertrand, à compter du 1er janvier 1915 ;
SAUVAIRE, André, Marius, à compter du 1er janvier 1915 ;
BRUN, Emile, Anthime, à compter du 1er juillet 1915.

7° Conducteurs adjoints principaux de 2e classe

MM. LEPAS, Gustave, Alexandre, à compter du 1er juillet 1914 ;
AUTRAN, Ernest, à compter du 1er janvier 1915.

8° Conducteurs adjoints de 1re classe

MM. LAUSSON, Durand, à compter du 1er mai 1914 ;
BLANC, Georges, Louis, à compter du 16 juillet 1914 ;
BAFFERT, Adolphe, à compter du 1er janvier 1915 ;
RIVAILLE, Gustave, à compter du 1er janvier 1915 ;
ETIEVANT, Victorin, à compter du 1er janvier 1915 ;
MELET, Théodore, Armand, à compter du 1er mai 1915 ;
DUPONT, François, Victor, à compter du 1er juillet 1915.

9° Conducteurs adjoints de 2e classe

MM. GEOFFROY, Jules, à compter du 1er février 1914 ;
DUHOUX, André, Jean, Joseph, à compter du 1er juillet 1914 ;
LIGNIER, Emile, Léon, Etienne, à compter du 1er janvier 1915 ;
PY, Marcel, Paul, à compter du 1er janvier 1915 ;
MARIANI, Paul, à compter du 1er janvier 1915 ;
BELOT, Jules, à compter du 1er janvier 1915 ;
MERCIER, Jules, Adolphe, Emmanuel, à compter du 1er janvier 1915 ;
DE LEOTARD DE RICARD, Louis, à compter du 1er janvier 1915 ;
CHAPPUIS, Charlot, Jean, à compter du 1er janvier 1915 ;
PERRE, Pierre, René, Clément, à compter du 1er janvier 1915 ;
LEPOIX, Henri, Jean-Baptiste, à compter du 15 avril 1915 ;
BERGEROL, Jean, Henri, Ernest, à compter du 1er juillet 1915 ;
TOURTOUR, Jules, Baptistin, Joseph, à compter du 1er juillet 1915 ;
GLOTIN, Alfred, Louis, Florent, à compter du 1er juillet 1915.

10° Conducteurs adjoints de 3e classe

MM. DARDOIZE, Albert, Manuel, à compter du 16 août 1912 ;
TRONCHON, Antoine, Marcel, Désiré, à compter du 16 décembre 1913 ;
VALLET, Adolphe, Cyprien, à compter du 16 décembre 1913 ;
LAURET, Fernand, à compter du 16 février 1914 ;
MOINS, Jean, Joseph, à compter du 15 mars 1914 ;
CHAREDER, Marcel, François, à compter du 1er août 1914 ;
AIGLON, Clément, Ferdinand, Ernest, à compter du 1er janvier 1914 ;
LEPAGE, Adrien, Cyprien, Simon, à compter du 1er janvier 1914 ;
MAZEL, Jules, Maurice, à compter du 1er février 1914 ;
DANELLE, Léon, Gabriel, à compter du 1er avril 1914 ;
ROBIN, Jean-Marie, à compter du 16 avril 1914 ;
SAULAIS, Georges, Jean-Baptiste, à compter du 16 avril 1914 ;
JOUVE, Joseph, Henri, Eugène, Auguste, à compter du 1er août 1914 ;
CAPET, Victor, Henri, à compter du 1er janvier 1915 ;
GATINEAUD, Baptiste, à compter du 1er juillet 1915 ;
DESBARAT, Jean, à compter du 1er juillet 1915.

11° Commis principaux de 2e classe

MM. PINTON, Jean-Baptiste, à compter du 1er janvier 1914 ;
HERMANN, Gustave, à compter du 5 mars 1914 ;
DE COSTA, Henri, à compter du 16 avril 1914 ;
CHEVALIER, Achille, Fernand, à compter du 1er mai 1914 ;
THEY, Ferdinand, Gabriel, Guillaume, à compter du 16 mai 1914 ;
CUTTOLI, Paul, Joseph, à compter du 1er septembre 1914 ;
DEZAUNAY, Stéphane, à compter du 1er janvier 1915 ;
CASANOVA, Jean, Augustin, à compter du 1er janvier 1915 ;
BOCABEILLE, Emile, à compter du 1er janvier 1915 ;

RETHALLER, Camille, Auguste, à compter du 1er juillet 1915 ;
TAFFARD, François, à compter du 1er juillet 1915 ;
VROLIXS, Gaston, Hippolyte, Jean, à compter du 1er juillet 1915 ;
BARDY, Gabriel, Joseph, à compter du 1er juillet 1915 ;
TISSIER, François, Marie, à compter du 1er juillet 1915 ;
GAUDIANI, André, à compter du 1er juillet 1915.

12e Commis de 1re classe

MM. SARDOU, Amédée, à compter du 13 avril 1913 ;
FRADET, Louis, Antoine, à compter du 1er mai 1913 ;
COSNARD, Albert, Emile, à compter du 1er mai 1913 ;
MASDUPUY, Jean, à compter du 1er septembre 1914 ;
AMORETTI, André, Victor, à compter du 1er septembre 1914 ;
BRISSET, Auguste, à compter du 1er juin 1914 ;
BAUME, Félix, Julien, Germain, à compter du 1er juillet 1914 ;
LOMBARD, Lucien, à compter du 1er janvier 1915 ;
BLANCHOT, Charles, Henri, Albert, à compter du 1er janvier 1915 ;
GRANIER, Marie, Albert, Vital, à compter du 1er janvier 1915 ;
MORERE, Paul, Louis, Alexandre, à compter du 1er juin 1915 ;
BOUET, Léopold, Pierre, à compter du 1er juillet 1915 ;
GARCIN, Auguste, à compter du 1er juillet 1915 ;
MORERE, Louis, à compter du 1er juillet 1915 ;
EXCOFFIER, Joseph, Charles, à compter du 1er juillet 1915 ;
NICOLAS, Jean, Alexandre, à compter du 1er juillet 1915.

13e Commis de 2e classe

MM. RONGEAT, Gabriel, Frédéric, à compter du 1er mai 1913 ;
SOUILLER, Edouard, Hector, Achille, à compter du 1er mai 1913 ;
MARANDET, à compter du 16 avril 1914 ;
LENOIR, Emile, à compter du 16 juin 1914 ;
FEZANDIER, Albert, Alexis, à compter du 1er juillet 1914 ;
PIAT, Léon, Pierre, à compter du 1er août 1914 ;
MONNIER, Joseph, à compter du 16 août 1914 ;
CASANOVA, Antoine, Toussaint, à compter du 1er septembre 1914 ;
CANNAMELA, André, à compter du 1er septembre 1914 ;
AMBLARD, Gabriel, Marius, à compter du 1er septembre 1914 ;
JACOB, Louis, Marie, Claude, Auguste, à compter du 1er septembre 1914 ;
TUILLIE, Pierre, à compter du 1er septembre 1914 ;
WERNER, Marcel, Pierre, Dagobert, à compter du 1er septembre 1914 ;
CANET, Jean, à compter du 1er novembre 1914 ;
STABL', Jacques, à compter du 1er janvier 1915 ;
PERTUZIO, Félix, à compter du 1er janvier 1915 ;
GIOVANNI, Barthélemy, Paul, à compter du 1er janvier 1915 ;
DELOUMEAU, Robert, Gustave, Marie, à compter du 1er janvier 1915 ;
KLEITZ, César, à compter du 1er mai 1915 ;
LABERENNE, Jean, Louis, Alaric, à compter du 1er juillet 1915 ;
RIVALS, Pierre, Paul, Armand, à compter du 1er juillet 1915 ;
CREUTZER, Pierre, Edouard, à compter du 1er juillet 1915.

14e Commis de 3e classe

MM. DELEMONTEY, Camille, Hector, à compter du 1er décembre 1913 ;
SACRESTE, Pierre, Henri, à compter du 1er décembre 1913 ;
PERRET, Pierre, Jules, Joseph, Eugène, à compter du 16 mai 1914 ;
PARISEY, Aristide, Maurice, à compter du 1er juin 1914 ;
CARE, Léon, Victor, Charles, à compter du 1er juin 1914 ;
CROUX, Lucien, à compter du 1er juillet 1914 ;
LUISI, Christophe, à compter du 1er septembre 1914 ;
ALBAGNAC, Fernand, à compter du 1er septembre 1914 ;
CARTIER, Léon, Célestin, Victor, à compter du 1er septembre 1914 ;
JAMOT, Calixte, Alexandre, à compter du 1er septembre 1914 ;
LANGLADE, Charles, Auguste, à compter du 1er septembre 1914 ;
SERRANE, Gustave, Jules, Désiré, à compter du 1er septembre 1914 ;
DECOURCELLE, André, Emile, à compter du 1er octobre 1914 ;
BONNECAZE, Raymond, à compter du 1er janvier 1915 ;
DURAND, Henri, Lucien, à compter du 1er janvier 1915 ;
KUHN, Henri, Raymond, à compter du 1er janvier 1915 ;
MARSE-GUERRA, François, Antoine, à compter du 1er janvier 1915 ;
PIERSON, Marcel, à compter du 1er janvier 1915 ;
BERTRAND, Louis, à compter du 1er janvier 1915 ;
CLAUDET, Maurice, Albert, Marie, Joseph, à compter du 1er janvier 1915 ;
JOUFFREAU, Jean, Henri, à compter du 1er janvier 1915 ;
LIÈVRE, Arthur, Joseph, à compter du 1er janvier 1915 ;

COUTRET, Pierre, Charles, Emilien, à partir du 1er mai 1915 ;
MOTHIRON, Maurice, Louis, à compter du 1er mai 1915 ;
PINON, Louis, Henri, Alfred, à compter du 1er juillet 1915 ;
PERETTI, Jean, Fernand, à compter du 1er juillet 1915 ;
PERRIN, Joanny, à compter du 1er juillet 1915.

15° Commis de 4e classe

MM. BASONI, Paul, à compter du 1er février 1914 ;
JOUCLA, Noël, Raymond, à compter du 16 avril 1914 ;
BEDO, Emile, Jules, à compter du 16 juillet 1914 ;
PAOLETTI, Jean, Augustin, à compter du 1er août 1914 ;
ORTOLI, Paul, Noël, à compter du 1er septembre 1914 ;
SALLE, Albert, Lucien, à compter du 1er septembre 1914 ;
COUTRET, Fernand, Henri, Emile, à compter du 1er septembre 1914.

B. — MINES

1° Sous-Ingénieur de 2e classe

M. SAVRY, Georges, Adolphe, à compter du 1er juillet 1913.

2° Contrôleur de 3e classe

M. RICHARD, Charles, Louis, Edouard, à compter du 16 février 1914.

C. — ARCHITECTURE

1° Architectes de 2e classe

MM. BOUSQUET, Pierre, Alexandre, à compter du 20 mars 1914 ;
DE MECQUENEM, Jean, à compter du 1er avril 1914.

2° Architectes de 3e classe

M. GREL, à compter du 20 avril 1914 ;
LOUIS, Emile, à compter du 16 mai 1914 ;
BAUD, Albert, Jules, Fernand, à compter du 1er juin 1914.

3° Architectes de 4e classe

MM. CANU, René, Augustin, à compter du 1er avril 1914 ;
VERNOUILLET, Albert, Zoïle, à compter du 1er mai 1914.

4° Inspecteurs-Vérificateurs de 3e classe

M. CAVREL, Ferdinand, Léon, Marie, à compter du 1er avril 1914 ;
SARAZIN, Emile, Pierre, à compter du 1er avril 1914 ;
CROUZET, Elie, Emmanuel, à compter du 1er mai 1914.

5° Inspecteurs-Vérificateurs de 5e classe

MM. PENOT, Louis, Alexandre, à compter du 1er avril 1914 ;
PERRIN, François, Marie, à compter du 1er avril 1914 ;
ROUX, René, à compter du 16 avril 1914 ;
BOULENGER, Daniel, Emile, à compter du 16 mai 1914 ;
GILLES, Albert, à compter du 16 avril 1914 ;
VARGUES, à compter du 1er janvier 1915.

6° Inspecteurs-Vérificateurs de 6e classe

MM. QUIBLIER, Charles, Victor, à compter du 1er mai 1914 ;
GARMY, Louis, Gabriel, à compter du 1er juillet 1915 ;
VARAINE, Jean, à compter du 1er juillet 1915.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC à la date du 25 Septembre 1915

Région Fez-Taza. — Les dissentiments persistent entre les diverses fractions Riata ; et, malgré ses efforts, l'agitateur Abdelmalek Mahieddin ne parvient pas à faire, sur son nom, l'union des partis.

Abdelmalek vient de quitter le territoire des Riata pour se rendre chez les tribus insoumises de la région Nord de Taza. Il espère, par sa présence, animer le zèle des populations qui, jusqu'à ce jour, n'ont manifesté aucun enthousiasme pour se rallier à sa cause et se sont abstenues presque complètement de répondre à ses appels.

Le groupe mobile de Fez s'est rendu le 17 septembre à Aïn Sbitt, et, poursuivant sa marche vers l'Est, s'est installé sans incident le 19 septembre à Kreibia, non loin de la limite orientale du pays Beni Sadden. Effrayés par ce mouvement, les Beni Ouaraïn ont placé plusieurs groupes d'observation, dont l'un d'environ 500 fusils sur l'oued bou Zemlan, chargés de surveiller les faits et gestes de la colonne. Les principaux groupements de la tribu paraissent résolus à conserver une attitude défensive tant que nos troupes n'avanceront pas sur leur territoire.

Région de Meknès. — Le groupe mobile des Beni M'guild, qui a quitté Ito le 21 septembre, parcourt actuellement la région d'Ougmès-Timhadit.

Région de Marrakech. — La pacha de Taroudant, Haïda ou Mouis, a obtenu de nouvelles demandes de soumission de plusieurs fractions des Ahksas et Ahl Sehal. Il a entrepris des opérations, actuellement en cours, contre la tribu des Ida ou Bakil, centre d'agitation qu'il est important de supprimer pour assurer la tranquillité de la région de Tiznit.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Conférence faite à Casablanca par M. G. de Tarde, Secrétaire Général Adjoint du Protectorat : « L'Action économique du Protectorat ».

Le 12 septembre, à 4 heures et demie, a eu lieu, à Casablanca, l'inauguration de la Salle des conférences de l'Exposition.

M. G. de Tarde, Secrétaire Général Adjoint du Protectorat, a fait, devant un nombreux auditoire, la conférence suivante :

Mesdames, Messieurs,

Il y a un mois à peine, après un séjour de quelques semaines en France, le Résident Général arrivait en vue de Casablanca. Nous voguions prudemment depuis le lever du jour dans une brume dense et lumineuse ; et tout à coup elle s'évapore, et la rade blanche apparaît toute proche. Nous suivions des yeux le lent défilé de la ville, en retrouvant sur la ligne basse, étirée, des terrasses, les grands points de repère familiers, lorsqu'un dôme blanc, un minaret, des bâtisses inconnues surgirent du milieu des faubourgs. « L'Exposition! Mais, c'est une Ville!» Et quand, à peine débarqués, nous pénétrions sur ce terrain, que nous avions laissé en friche, et devenu un immense chantier fourmillant et ordonné, nous restions stupéfaits comme devant un miracle. Il y a un mois de cela ; c'est déjà de l'histoire ancienne! La Ville est bâtie, meublée, habitée. Mais jamais depuis lors, dans ce pays de toutes les créations et de toutes les fertilités, où les miracles journaliers n'étonnent plus, jamais je n'ai retrouvé cette impression du retour de France, de France où l'atmosphère est moins vivante, où la fièvre est toute aux frontières....Et si j'évoque devant vous au début de cette causerie, et dans le cadre même où elle m'apparut, cette image de l'Exposition, c'est qu'elle est pour moi comme le symbole même de l'évolution du Maroc depuis la Guerre, comme son cinéma, vivant et vrai, et que Berti a fait tourner à folle allure.

Symbole du Maroc, cette œuvre, parce qu'improvisée, — idée apparue un jour, en mai dernier, et que je vois aujourd'hui sous mes yeux amplifiée, embellie, vivante — et parce qu'improvisée, non pas par fantaisie, par jeu, mais dans un but pratique, qui, sous son apparence éphémère, la fait durable et continue. Improvisation et réalisation : ce pourrait être notre devise... Symbole du Maroc enfin, parce que née de la collaboration de tous les efforts, unis, dirigés, orientés par une même volonté directrice : Coopération et coordination!

Symbole et synthèse aussi. Car l'Exposition ne pouvait rester une manifestation étroitement économique. Ce grand moment de contact entre toutes les régions du Maroc, entre le Maroc et la Métropole et toute l'Afrique française, était l'occasion unique pour l'une de ces réflexions intérieures, pour l'une de ces discussions d'idées qui sont nécessaires à l'action même comme le repos à la vie. L'Exposition est un palier, un court palier dans l'ascension du Protectorat. Nous devons nous y arrêter, souffler un instant et nous reconnaître. Aussi bien, c'est en exposant ses idées à autrui qu'on arrive à les débrouiller peu à peu de leurs écheveaux et à les voir distinctes devant les yeux. C'est en s'exposant aux autres, si je puis dire, que le Maroc va prendre connaissance de lui-même et, je l'espère, confiance en lui-même.

Tel est le but du Congrès d'Etudes Economiques qui va s'ouvrir dans quelques semaines. Tel est aussi le but des Conférences, dont j'ai le trop grand honneur d'inaugurer aujourd'hui la Session.

Vous connaissez déjà leur programme ; il embrasse toute l'activité du Protectorat. Et je ne puis, à l'heure actuelle, dans une causerie aussi brève que possible, qu'esquisser, sous un titre trop ambitieux, une introduction aux études complètes, précises qui vont suivre.

***

C'est une idée fréquemment exprimée et admise, que le Français individuellement n'a pas le tempérament colonisateur. Il n'est pas de ceux qui s'expatrient, car il aime le terroir. Il n'est pas de ceux, non plus, qui revivifient par les voyages leur amour du Pays natal, de ceux qui ont besoin de séparation pour ranimer leur tendresse. Il a peu d'enfants et ne les lâche pas volontiers. Il n'aime pas le risque ; il sait trop ce que c'est qu'un capital, une dot, et des revenus ; il amasse plus qu'il ne travaille. « Pourquoi quitter la France? On y est si bien!...» C'est le mot d'un commerçant sollicité de venir au Maroc.

Et mon Dieu, dois-je l'avouer? J'ai eu un moment, moi aussi, le sentiment de ce brave bourgeois de Paris. Je rentrais pour la première fois en France après dix-huit mois de Maroc. J'avais pris le train à Marseille le soir même du débarquement. Le matin, au lever du jour, les yeux écarquillés, je regarde aux vitres ; et je vois alors ce spectacle admirable : une vallée verte, non pas du vert métallique des palmiers, des cactus et des figuiers, des orangers mêmes, mais du vert le plus vert, du vert transparent des orges au printemps ; un oued aux eaux limpides coulant à pleins bords au ras de la vallée ; des pâturages, des potagers, encore des pâturages, un gras cheptel paissant ; et pas un pouce de bled, pas le moindre petit coin de désert ; et des arbres, des arbres aux frondaisons épaisses! Alors, j'ai eu un instant de défaillance morale, et j'ai manqué, je l'avoue, renier du bout des lèvres ma nouvelle patrie d'adoption. Mais, j'ai songé qu'au Maroc aussi, le sol est fertile, et que c'est pour le féconder, pour y conquérir sur le bled de nouvelles terres françaises, de nouveaux pâturages, de nouveaux jardins, de nouveaux champs de blé comme ceux-là, pour y faire pousser, comme en France, les villages et les usines, pour en faire enfin, avec toute l'Afrique du Nord, la grande annexe économique de notre vieille Métropole, l'immense réservoir d'échanges où s'amasse et se renouvelle, pour son seul avantage final, le trop plein de son épargne et l'excès même de sa vitalité, que nous travaillons tous ici, colons

et fonctionnaires, loin de ce beau pays de France et pour lui seul.

Et j'ai songé alors que si, aux yeux des nations concurrentes — et parce qu'en général, il faut bien le dire, les intérêts français sont lents à s'expatrier, que la conquête économique ne suit pas toujours de près la conquête militaire — la France a paru coloniser quelquefois par sentiment d'orgueil national, par amour du panache, par générosité morale, plutôt que par intérêt véritable (et c'est bien sur cette légendaire inconséquence que comptaient naïvement nos ennemis, lorsqu'ils pensaient, en nous laissant l'honneur et les charges de la conquête, réaliser en fait, à l'abri de nos armes et sous l'étiquette française, le rêve d'un Maroc allemand), eh bien, ici, dans ce Maroc même, le spectacle a été tout autre, et l'admirable effort colonisateur de la France et des Français, qui, loin de suivre à pas lents la conquête militaire, l'a souvent précédée, et courageusement précédée, qui, dès le début, au moment de la première ruée d'immigration, s'est montré réaliste et réalisateur, a fait sombrer d'un coup toutes ces légendes anciennes sur la colonisation française et tous les espoirs qu'elle avait fait naître ailleurs.

Et pourtant, jamais peut-être le problème de la colonisation n'a été aussi complexe et aussi ardu.

Deux visions symboliques me sont restées dans les yeux: Casablanca le jour de mon arrivée au Maroc, en mars 1914 : la première apparition de Fez du haut des Mérinides. Casablanca, immense banlieue moderne, débordant d'un village indigène ; floraison de pierres sortie au hasard des pierres du sol, comme les plantes vivaces sur les murs ; chantier immense improvisé ; vague de maisons déferlant le long de la baie et jusque sur les crêtes ; ville en quelque sorte spontanée, et dont le chaos même révèle la grande force vierge. Quelques mètres de quai où tout le Maroc débarque, des marchandises entassées, deux Titans à l'assaut de la Mer ; de gros commerces dans des baraques de tôle, de planches ou de briques ; des usines, des ateliers en action : une population nerveuse, impatiente, et comme poussée par les effluves de ce sol électrique ; toute la vie moderne enfin, concentrée sur ce coin de terre et qu'anime, qu'intensifie l'œuvre de création, comme la vie grouillante d'une fourmilière écrasée qui se reconstruit.

Fez, vision de quelque grande et vieille cité de rêve, dense, homogène, paisible, figée. Au centre, un toit vert, Moulay Idriss, noyau de la ville, père de la ville, sanctuaire de l'Islam occidental, et non pas isolé comme nos sanctuaires gothiques — ancêtres étonnés au milieu des hautes maisons neuves, grands crucifiés sur des places modernes — mais entouré, pressé par la foule recueillie des terrasses, mêlé à elle, imposant la prière et recevant l'adoration. Entre ces murailles mystiques, des marchés, des fondouks, où, par les lentes caravanes, les échanges se font avec tout un monde lointain, où les richesses s'amassent sans fièvre ; une Université d'où les vérités et les méthodes immuables se répandent à travers l'Islam. Image d'une civilisation satisfaite, parfaite en soi, et qui, depuis des siècles, s'est recueillie pour l'éternité.

Casablanca et Fez : d'un côté, la grande invasion européenne, avec toute son impatience créatrice et tout son outillage en action; de l'autre, une antique civilisation, puissante par l'idée religieuse, et respectable à cause de sa paix morale. Ces deux visions symboliques évoquent d'une manière frappante le problème qui se posait à nous : Coloniser, c'est-à-dire développer dans le pays nos intérêts et nos richesses, mais sans porter atteinte aux droits des peuples civilisés qui l'occupent, en tirant partie au contraire de leurs énergies latentes ; coloniser, c'est-à-dire pénétrer une race de notre influence et de nos méthodes, mais sans lui apporter notre trouble à nous et notre inquiétude modernes.

Si, encore, nous n'avions eu que ce souci! La France n'en est pas à sa première expérience musulmane, et les autres pouvaient nous servir. Mais nous avions autour de nous, parmi nous, pour gêner notre action, pour entraver nos efforts, l'ambition sournoise d'une nation ennemie. A chaque pas nous la trouvions là, pointilleuse et hargneuse. Et nous savons aujourd'hui qu'elle était partout devant nous, et que, tandis que nous apportions au Maroc, au prix des efforts et du sang français, une paix dont elle entendait profiter, sans charge et au même degré que nous, elle semait dans le pays des mines souterraines, destinées à éclater un jour sous nos pas.

***

Eh bien, malgré tout, malgré les difficultés et les embûches, on avait travaillé au Maroc. Et il y a un an, au jour où la guerre a éclaté, le résultat était beau. Il nous étonne moins aujourd'hui, parce que notre race a manifesté depuis, sur de plus grands théâtres et d'une manière plus imprévue encore, son immense génie d'action. Mais c'était là pourtant, au Maroc, qu'à cette époque il se révélait déjà, là que nos ennemis trop confiants auraient dû discerner notre force ignorée.

Ce ressort miraculeux de notre race, cette extraordinaire puissance d'improvisation féconde avait fait sortir de terre, en deux ans de Protectorat, et comme par l'effet de quelque génération spontanée, des villes entières, Casablanca, Rabat, Kénitra, des industries, minoteries, briqueteries, ciments, ateliers métallurgiques, tout un premier outillage moderne, des fermes, des entreprises agricoles dans la Chaouïa, le Gharb, les Doukkala, et tous les commerces. Et la pénétration commerciale, contrariée par l'ennemi, peu dirigée, peu soutenue par la France même, avait gagné, malgré tout, tant de terrain qu'elle participait à elle seule pour 55 % dans le commerce total du Maroc.

Faut-il dire aussi l'œuvre du Gouvernement?

Le problème militaire résolu pour quelque temps : la prise de Taza et de Khénifra, en reportant notre front aux murailles de l'Atlas — nos frontières naturelles jusqu'au jour de la jonction complète avec le Maroc Oriental — marquait un stade important de la conquête.

Le problème politique? L'autorité du Sultan grandie, affermie aux yeux des tribus. La grande idée du Protec-

torat devenue une réalité vivante, comprise et admise par tous.

Le problème administratif?..... Ne parlons pas des bureaux. Je sais qu'on disait d'eux beaucoup de mal à cette époque (on en pense peut-être beaucoup encore). On incriminait à la fois leur inertie administrative et leur activité législative. Mais il faut songer que ces bureaux en planches et en tôle ondulée ont été improvisés eux aussi, et qu'après tout, ce fameux « village nègre » de la Résidence, créé en quelques mois, et où je vous assure qu'on a énormément travaillé, n'est pas l'un des moindres tours de force du Protectorat.

En tout cas, vous aviez partout des écoles, partout des hôpitaux et des infirmiers, partout des bureaux de poste. Vous aviez enfin une justice française établie sur des principes simples, ni formalistes, ni routiniers, ni, en un mot, bureaucratiques, et dont les immenses avantages se feront sentir chaque jour davantage.

Mais le problème le plus grave de tous, c'était celui de l'outillage et de la mise en valeur du pays. Celui-là n'était point résolu. Et comment, en présence des besoins incessants, toujours renouvelés et toujours urgents, créés par une immigration débordante, l'Administration, qui venait tout juste, après deux ans de discussion, d'obtenir l'argent nécessaire, et que des entraves perpétuelles arrêtaient dans l'exécution, aurait-elle pu satisfaire à toutes les exigences? On commencait un port, on commencait les routes. Le chaos des villes se débrouillait déjà, au prix de quels efforts! De grands travaux de voirie étaient faits. On préparait enfin, avec l'immatriculation des terres, le dénouement des affaires immobilières, obstacle à la colonisation naissante.

Le problème financier était certainement le plus difficile. Nous venions d'avoir notre emprunt. Mais, pour faire face aux premières charges de cet emprunt et aux dépenses sans cesse grandissantes, toutes indispensables, en personnel, en matériel, qu'exige la mise en marche de l'outillage créé, quelles recettes à mettre en balance? Un impôt foncier, le tertib, mal défini, mal assis, d'une perception difficile à contrôler ; un seul impôt urbain, tenant compte des quatres contributions françaises : la taxe urbaine — impôt rudimentaire, dont vous connaissez comme moi les imperfections ; des droits de douane, réduits par un gros régime de franchises..Et nos tentatives pour nous créer d'autres ressources étaient arrêtées! Jamais, je crois, colonie ne s'est trouvée devant problème plus angoissant : nécessité absolue de dépenser, impossibilité de créer des recettes nouvelles. Et, malgré tout, par des améliorations progressives apportées dans la perception de nos impôts existants, par une contraction extrême de nos dépenses, nous étions arrivés à établir un budget, sinon en équilibre, du moins en déficit assez faible pour que l'autonomie financière du Protectorat ne fût pas compromise.

***

En deux ans, la situation s'était singulièrement éclaircie.

Un seul problème restait à résoudre : le problème allemand. Celui-là s'est résolu subitement, le premier août 1914. Et, là encore, je vous demande d'évoquer par un souvenir personnel, qui sera toujours vivace, ce moment solennel de l'histoire du Maroc comme de toutes les histoires du monde.

Cinq jours d'angoisse et d'attente. Vous vous les rappelez. Quelques brèves dépêches, obscures et ambigues, nous donnaient le vague sentiment nerveux du grand travail diplomatique, là-bas, en Europe. Nous attendions...Quoi? la Guerre? Ces quelques heures de commotion subite nous avaient à peine préparés à l'idée que déjà l'événement éclatait. Ce soir là, 1er août 1914, à 9 heures du soir, dans l'antichambre du Général en Chef, les figures et les gestes avaient une étrange gravité. Comme j'entrais, on me tendit un télégramme, recueilli par la T. S. F. de Fez et acheminé jusqu'à nous ; il décrétait la mobilisation générale. Quelle grande chose! Cet orage amoncelé sur l'Europe et qui éclatait, le Maroc même, à qui la France criait de loin la nouvelle, le premier l'avait annoncé trois fois! Tanger, Casablanca, Agadir : trois signaux d'alarme, lancés à temps et entendus. C'est à eux que nous devons le réveil de nos âmes, le rassemblement de nos forces, l'organisation, improvisée aussi, qui nous a sauvés. C'est lui, le Maroc, qui a sonné le garde à vous. Et voilà qu'il était payé de sa vigilance ; toutes les T. S. F. du Maroc, d'où, par trois fois, le cri d'appel était parti, recevaient ce soir-là la grande réponse!

Ce fut un moment de stupeur et d'enthousiasme. Moment critique, où s'est joué tout le sort du Maroc. Le souffle de l'épopée qui se jouait là-bas nous emportait, comme nos frères de France, à la même heure, du même délire patriotique. La guerre serait épique, foudroyante, brève! Il fallait partir tous, tout quitter dans un même mouvement d'abnégation et de foi, pour nous jeter, comme nos frères, dans la fournaise. Le sort du Maroc se règlerait là-bas sur la frontière lorraine, en trois mois, six mois au plus! Partir, partir! C'était l'idée de tous au Maroc et en France.

De tous, sauf d'un seul. Un seul, qui est notre Chef, dans toute l'acception prestigieuse et familiale du mot. Les grands mouvements d'opinions, surtout les grands mouvements d'âmes, sont comme les foules aveugles qu'il est difficile d'arrêter. Il a senti qu'il fallait arrêter celle-là sur l'heure, pour se donner d'abord le temps de méditer et de décider. Pas longtemps, quarante-huit heures. Ce délai passé, son opinion était faite, sa décision prise. L'idée était née.

Et il faut que nous sachions bien que c'est à cette idée seule, je dirais presque à cette intuition, apparue à l'instant critique dans la méditation d'un homme, que nous devons la vie du Maroc depuis un an, tous nos biens conservés, nos fermes, nos usines, nos commerces, et toutes nos richesses acerues, les richesses de la France, enfin cette manifestation même à laquelle nous assistons aujourd'hui, et qui, comme tous nos travaux depuis un an, est une victoire de plus sur le front de guerre économique.

Il faut que nous sachions bien tout cela et que nous nous ne l'oubliions jamais. Car, malheureusement, en France, où les institutions trop lourdes étouffent trop souvent les personnalités, où l'essence du Gouvernement et de l'Administration est l'assemblée, on a toujours tendance à croire, et on l'a écrit, que les grandes idées sont collectives, qu'elles naissent spontanément dans un milieu comme les microbes dans un bouillon de culture, et que les grandes inventions sont des résultats et non des causes. Eh bien, quand la guerre a éclaté, quelle eût été l'idée collective ? Vous le savez, vous vous en rendez compte : partir, tout abandonner. Et s'il y a une idée qui ait été neuve, indépendante et souveraine comme une cause, c'est bien celle du Chef qui contrariait la nôtre.

Cette idée, la voici. Le but ? Envoyer en France le plus possible de troupes actives. Pour cela, conserver toutes nos positions militaires extrêmes, « l'armature », car le moindre craquement aux avant-postes serait fatal. Le Maroc est, d'ailleurs, la clef de voûte de l'Afrique du Nord. Sait-on quelles conséquences mondiales entraînerait son abandon ? Mais le Maroc vidé de troupes est comme une écorce sans bois. Pour l'étayer — conserver toutes nos positions économiques, mobiliser, en quelque sorte, militariser le commerce, l'agriculture et l'industrie. Et plus tard, qui sait ? Si la guerre dure (car il faut toujours prévoir le pire), travailler, construire, agir en profitant de la liberté d'action qu'elle nous donne.

Tout ce système d'idées a-t-il été entrevu dès l'origine ? Un seul homme pourrait nous le dire. Mais il était contenu dans l'intuition première, et pressenti dès lors comme une vaste possibilité. Les plus grandes idées, scientifiques ou d'action, sont celles qui peuvent réunir dans une même formule le plus de vérités et de lois ; ces vérités et ces lois s'en dégagent ensuite nécessairement, comme les ondulations de l'eau, d'une pierre qui tombe.

Et en effet, au bout de peu de temps, après une ère difficile, dure au point de vue militaire et politique, dure au point de vue économique (les transports étaient arrêtés; le ravitaillement même était compromis), dure aussi et surtout au point de vue moral — ère de marasme, de crise d'impatience et d'ennui —, ce temps écoulé et les esprits peu à peu ramenés au calme, alors apparaissait la formule « s'installer dans la Guerre » et l'autre formule : « Tout chantier vaut un bataillon ». Nous devons beaucoup à ces formules ; elles condensent en quelque sorte toute la force d'une idée en vue de l'action, elles sont toniques, elles sont la parole de commandement.

Et le Maroc a obéi.

Il fallait d'abord solliciter l'initiative privée, lui donner les moyens d'agir et de se développer. Premier article du programme économique.

Nous avions tous ici, au début, la même conception de la mobilisation. Tout le monde appelé, tout le monde dans le rang, à son poste de soldat! Je m'apprêtais comme les autres à partir, pour rejoindre, le onzième jour, à la gare Saint-Lazare. Mais cette grande conception théorique s'est montrée pratiquement fausse, et vous savez quels efforts on fait en France pour en revenir. Elle était surtout fausse aux colonies, où, pour envoyer quelques centaines de soldats sur le front, la France a quelquefois perdu ses positions commerciales. Au Maroc, on l'a compris dès l'origine, on a compris qu'un homme, une unité, rendait plus de service à la France, au point de vue militaire même, comme colon dans sa ferme, négociant dans son magasin, industriel dans son usine, banquier à son guichet, que comme soldat dans le rang : et les démobilisations ont commencé. L'œuvre était délicate. Il y a eu des jalousies, peut-être des injustices fatales. Mais toute la machine économique s'est mise aussitôt en branle, et tout le monde, les troupes elles-mêmes, en ressentent aujourd'hui l'heureux résultat.

Voilà le terrain préparé. Chacun est à son poste de commerce, j'allais dire à son poste de guerre. Mais les affaires ne viennent pas. Les transports maritimes sont réquisitionnés. Nous sommes coupés de la France, matériellement et légalement, car tous les produits français qui formaient la grande masse de nos importations sont frappés d'interdiction de sortie. A l'intérieur du Maroc même, les municipalités prévoyantes conservent jalousement leurs stocks et arrêtent les échanges....La situation était grave.

Alors, pendant près d'un mois, ça été l'ère des télégrammes. Télégrammes à la France pour obtenir la levée des interdictions de sortie, pour établir définitivement le principe d'une véritable union économique entre le Maroc et les alliés, pour obtenir l'acheminement rapide, urgent, des denrées indispensables, pour accélérer enfin la reprise du trafic maritime. Télégrammes aux régions pour régler la répartition des stocks et revenir progressivement à la liberté des échanges et des transactions. La question des sucres, dont vous vous rappelez la gravité, occupait une grande partie de notre activité et motivait l'envoi d'une mission en France.

....La vie a repris peu à peu, non pas la vie normale, mais une vie restreinte, une vie d'exception, une vie de temps de guerre. Or il fallait prendre ses quartiers d'hiver, il fallait non seulement vivre malgré la guerre, mais s'y installer et, en s'y installant, en s'y développant, contribuer à la lutte générale. Une chose manquait : l'argent. Ou plutôt le crédit ; car il suffit de peu d'argent, avec du travail, pour faire beaucoup de crédit.

Au Maroc, comme sur les marchés les plus modernes, l'usage du crédit était si répandu, si large, avant la guerre, qu'avec de très petites quantités de numéraire, les plus grosses affaires se traitaient et se réglaient. L'argent se multiplie en circulant et il circulait très vite! D'autre part, une grande partie des transactions avec la France se réglaient par chèques sur Paris.

La guerre éclate. Les banques françaises ne payent plus, le chèque n'a plus de valeur. Les affaires étant arrêtées au Maroc, l'argent reste où il est, les débiteurs n'ont plus le moyen de devenir créanciers pour payer leurs dettes. Il faut décréter le moratorium. C'est la paralysie générale. Le crédit est mort.

Mais, dès les premiers symptômes de reprise des affaires, apparut avec évidence la nécessité de supprimer lentement, prudemment, le moratorium. Obliger les plus anciens débiteurs à rembourser peu à peu leurs dettes, pour que leurs créanciers pussent rembourser à leur tour les leurs. Forcer l'argent à sortir, à paraître sur le marché, pour servir à de nouvelles affaires et accélérer ainsi sa circulation, créer du crédit en circulant. Tel était le programme financier. Il a pu, grâce au concours unanime des banques, être réalisé jusqu'au bout, avec hardiesse et prudence à la fois, malgré les critiques qu'il provoquait. Et cette mesure si heureuse, que la Tunisie a imitée depuis lors, a été d'une importance capitale pour le Maroc. Un commerçant de Lyon disait dernièrement à M. Luret : « Nous traitons volontiers avec le Maroc ; c'est à l'heure actuelle l'un des seuls pays qui payent. »

Que toutes les mesures nécessaires aient été prises au moment opportun, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Elles découlaient naturellement de l'idée initiale. Mais, ce qui est admirable, c'est combien le pays a répondu vite et pleinement à l'appel. Il n'y a pas d'inertie au Maroc, il n'y a que des énergies, et il suffit d'une secousse pour les déclancher.

Mais ceux-là mêmes qui avaient déclanché ces efforts, allaient-ils rester, les bras ballants, à regarder faire? L'Etat, le premier, ne devait-il pas donner l'exemple du travail?... Dès le signal de la guerre, les travaux s'étaient arrêtés, les projets étaient rentrés dans les cartons. Et qui eût songé alors, en pleine mobilisation, alors que tous les esprits étaient tendus vers la guerre d'Europe, dans l'attente du dénouement rapide, brutal et décisif, à entreprendre des œuvres de longue haleine? On attendait, la pioche en main. Mais, dès le troisième mois des hostilités, après la bataille de l'Aisne et la course à la mer, quand les plus clairvoyants osèrent prévoir une guerre de plusieurs mois encore, d'un an peut-être, alors se fit jour ce qu'on a appelé la politique des grands travaux, second article du programme économique.

Reprendre les travaux construire des routes, des ports, creuser des égouts, bâtir des écoles! En pleine guerre! Et pourquoi?...Pourquoi? Pour employer toute une main d'œuvre oisive, pour donner au pays le sentiment absolu que tout va bien, qu'il y a de l'argent en France, et de l'espoir, et même la certitude, enfin pour préparer d'avance la fin de la crise, en dotant le Maroc, pendant la guerre même, de tout le premier outillage dont il doit être armé...

Vous voyez de vos yeux tout ce que cette idée hardie nous a valu.

Le signal à peine donné, les chantiers pullulaient déjà partout.

Sur les routes d'abord. Il y a des théoriciens qui contestent l'utilité des routes dans un pays neuf et préconisent l'établissement du chemin de fer avant la route, à l'exclusion même de la route. Nous ne discuterons pas cette idée : elle pouvait avoir sa valeur il y a trois ou quatre ans, avant que l'industrie automobile nous ait découvert tous ses horizons, et surtout, elle s'appliquait à des pays qui peuvent attendre, des pays où la mise en valeur est comme une réclame pour allécher une colonisation résistante. Mais ici, la poussée de la colonisation est si forte, qu'elle a précédé de beaucoup la mise en valeur, et qu'elle l'appelle à grands cris. Alors? Il faut deux ans de discussion pour établir les bases d'un régime de chemins de fer, trois ou quatre ans pour construire les voies ferrées. Allions-nous attendre ce délai? Notre réseau de routes ne nous servirait-il que pendant cinq ans ou six ans, jusqu'à l'établissement définitif du réseau de rails, que déjà il aurait suffisamment rempli son rôle ; il aurait lancé l'affaire, il aurait créé pendant ces six ans cent fois plus de richesses qu'il n'en coûte? La recherche du définitif et du parfait est l'ennemi des créations. L'action vraiment féconde est une suite de décisions provisoires..... Hâtons-nous de dire qu'ici le provisoire durera longtemps, et que les automobiles — voitures de touristes ou tracteurs — ne cesseront pas de sitôt de sillonner nos routes.

Vous voyez quelques résultats : Casablanca et Rabat sont aujourd'hui à deux heures de distance ; une route de 90 kilomètres a été construite en un an. Ber-Rechid, centre agricole de la Chaouïa, est aux portes mêmes de Casablanca. On avance vers Camp Boulhaut, vers Mazagan..... Mais, ce qu'il faut voir, ce sont tous les chantiers de routes créés ensemble, travaillant ensemble : de Ber-Rechid jusqu'aux portes de Marrakech, de Mazagan jusqu'aux confins des Doukkala, entre Kenitra et Salé, sur tout le trajet de Meknès à Fez. Je ne connais rien de plus pittoresque que ceux de Mazagan. Là, tous les éléments sont mis en œuvre : hommes, femmes, enfants, mulets, chameaux, chevaux et chevaux-vapeur. Les hommes piochent, déblayent et remblayent. Les enfants cassent les cailloux. Les femmes déposent soigneusement les pierres sur la route, comme les morceaux d'un jeu de patience. Des cylindres passent, traînés par les chameaux dédaigneux. Et de tout ce travail de termites sort une longue bande de route qui chevauche au loin les collines.

Et il y en aura ainsi dans tout le Maroc, avant la fin de décembre, près de 450 kilomètres. Deux nouveaux centres agricoles, Settat et Kremisset, seront reliés à Casablanca. Sidi ben Nour, centre des Doukkala, sera annexé à Mazagan. Fez sera rapproché de Kenitra. Tout notre vaste Maroc agricole, isolé encore de la mer, recevra d'elle, par ces tronçons d'artères, un peu d'afflux sanguin.

Je parlais tout-à-l'heure de chemins de fer. Mais nous avons une voie ferrée ; elle est étroite et modeste, cependant telle qu'elle est, et faute de mieux, elle peut servir grandement au pays. L'idéal serait de la rendre entièrement commerciale. C'est une question de matériel et, par endroits, de doublement de voie. On l'étudie, et, dans un an d'ici, elle sera plus commerciale que militaire. Or, là encore, on a travaillé ; le réseau s'est étendu. Au mois de janvier, le rail atteignait Fez ; au mois de juillet, il atteignait Taza. Il est poussé dans la direction de Marrakech. Une nouvelle ligne, qui doit servir le Tadla, s'avance de Ber-Rechid vers l'Oued Zem.

D'autres chantiers s'ouvraient en même temps dans les villes. Ceux-là, vous les voyez.... J'aurais voulu, si je n'avais été chargé de faire cette introduction générale à l'étude du Maroc économique, vous parler du problème des Villes. Il faut tout de même que j'en dise un mot, sans envisager toute la question.

Vous savez comment se présentaient au début nos deux premières villes européennes, Casablanca et Rabat : des constructions spontanées, sorties du sol au hasard, dispersées sur un immense espace, et d'autres naissant chaque jour sous la poussée incessante de l'immigration. Villes? Non, mais plutôt sortes de banlieue de villes absentes. Où serait plus tard la ville, où se dirigerait-elle? Où fallait-il la grouper, la conduire? Où créer des voies dans ce chaos? Lesquelles aménager d'abord? Où placer les services publics, les gares? Où creuser des égouts? Questions difficiles qui devaient être résolues dans un double esprit ; prévoir l'avenir, et le plus largement possible, mais en tenant compte des nécessités actuelles, du fait acquis : être à la fois, si je puis dire, *visionnaire* et *réaliste*.

Dès avant la guerre, le problème était avancé. Nous avions déjà nos plans directeurs. Mais il fallait les exécuter, c'est-à-dire les reporter sur le terrain d'abord, opération topographique très délicate et longue, puis entreprendre les premiers travaux dans l'ordre prévu. C'est ce qui a été fait. La guerre même, en marquant un temps d'arrêt dans la fièvre immobilière au Maroc, nous a permis de réaliser plus vite et sans heurts les lignes essentielles de nos plans d'extension, de reprendre en quelque sorte, sur la croissance extraordinaire des villes, l'avance que nous avions perdue. Aujourd'hui, les villes ont leurs nervures essentielles ; elles sont, si je puis dire, vertébrées. Et toute cette œuvre, qui aurait exigé en France tant de résistances, et coûté tant d'argent, a été effectuée ici, grâce au concours de tous, sans une seule expropriation.

Lors de son premier voyage au Maroc, en 1913, M. Long, l'honorable rapporteur de notre emprunt devant la Commission du Budget, disait un jour : « Casablanca? C'est une laide intelligente! » Mais aujourd'hui, après deux ans d'absence, il l'a trouvée singulièrement embellie, ce qui arrive souvent aux laides en vieillissant.

Une dernière œuvre restait à accomplir, dernier article du grand programme économique et, en quelque sorte, son couronnement.

Dès le lendemain de la déclaration de guerre, tous les Austro-Allemands du Maroc une fois rassemblés, tous leurs postes commerciaux abandonnés, une place était à prendre. Place moins importante qu'on n'aurait pu le croire tout d'abord (les rapports du Contrôle de la Dette montrent que la part de l'Allemagne et de l'Autriche dans le commerce total du Maroc ne dépassait pas 11 à 12 %), oui, mais place bien outillée, bien armée. Car si, tout compte fait, les résultats financiers globaux du commerce allemand n'étaient pas si merveilleux, il ne faut pas oublier que ces chiffres médiocres, appliqués à de petits articles d'une infime valeur, représentaient une très grande diffusion de produits et par suite d'influence. Il brillait moins par ses résultats pratiques que par ses résultats moraux et l'organisation commerciale, j'allais dire militaire, qu'il supposait. Cette place de commerce et de guerre, il fallait à tout prix la prendre.

Une enquête très minutieuse menée dans tout le Maroc nous révéla d'abord, avec une clarté parfaite, ce *système commercial allemand*, qu'on retrouve, avec les mêmes traits essentiels, dans tous les pays du monde. Il repose, en somme, sur deux idées premières, que tout Allemand avait ancrées dans la tête :

1° Tout produit allemand vendu dans un pays étranger représente une victoire politique de l'Allemagne.

2° Tout gain sur une vente, si minime soit-il, a une valeur en soi : il suffit de multiplier les ventes pour obtenir des bénéfices.

Ceci posé, la conduite à tenir est simple. En débarquant avec sa malle d'échantillons, on court chez l'agent consulaire, qui vous dit : « Faites voir ce que vous apportez : ceci n'aura pas de succès, ceci peut se vendre ». Et puis : « N'allez pas là, la place est prise. Voici où il faut aller.... ». On part ; arrivé au lieu choisi, on s'attaque à deux ou trois indigènes de bonne renommée, désignés par le Consul ; on déballe ses marchandises : on vend tant et plus, et à *crédit*. Les acheteurs, dès lors, sont liés : ils n'achèteront qu'à vous, ils ne vendront qu'à vous. Au besoin, après leur avoir vanté l'Allemagne, on leur fait délivrer des cartes de protection..... Et c'est fait, une nouvelle place est prise. On retourne chez son consul, on le tient au courant de tout ce qui a été fait, dit et vu. On écoute ses conseils et on repart.

Voici, je crois, tout le secret du commerce allemand. Eh bien, l'enquête nous a été utile en révélant ces méthodes! Car il y a beaucoup à y prendre, et l'organisation du commerce français au Maroc est une des questions les plus urgentes à résoudre.

Elle nous a été utile surtout en nous donnant une liste complète, un catalogue complet des produits austro-allemands les plus répandus au Maroc, les plus goûtés des indigènes.

Que restait-il à faire? Appeler la France à notre secours, lui dire : « Vous avez un marché à prendre ; fabriquez tel ou tel produit, nous nous chargeons de son placement »...Et c'était là, il faut bien le dire, la tâche la plus difficile. Le commerce français n'est pas, en général, facile à remuer: « On est si bien en France! ». Et puis, aller au Maroc, un pays de sable, de chameaux et de coups de fusil! De l'autre côté des mers! un siècle de traversée! Les antipodes!...(Je caricature des idées courantes)...Et enfin, il y a la guerre. La guerre! Il faut être allé en France, pour se rendre compte de ce qu'est la guerre pour les commerçants. Plus de main d'œuvre, plus de bras, plus d'employés. Plus d'acheteurs, plus de production. Toute l'activité du pays est absorbée par les besoins militaires : fabrication de drap de troupe, de canons, d'obus, d'explosifs... Tout le reste

ne compte plus. Et nous demanderions à ces gens-là de fabriquer de la porcelaine peinturée pour les marocains, de la quincaillerie bon marché, des burnous et des haïks pour les marocains!

Nous avons osé pourtant. Il le fallait. Mais quelle méthode employer? L'envoi d'une mission de commerçants du Maroc en France? On y pensa quelque temps. Elle fut reconnue peu pratique. La méthode contraire? une mission de commerçants métropolitains au Maroc?.... Et puis, un beau jour du mois de mars, le 15 mars exactement, sur des suggestions, des renseignements venus de France même, l'idée de l'Exposition est née. Bien modeste, bien timide au début, mais avec le caractère pratique qu'elle n'a jamais cessé d'avoir. Il s'agissait de deux ou trois grandes tentes où seraient présentés, en vrac, se faisant face et comme se faisant signe, les produits du Maroc et ceux de la Métropole.

Et c'est ainsi qu'un beau matin, M. Luret, Directeur du Contrôle de la Dette, accompagné de M. Touza, partit en mission pour la France, son rapport sous le bras et un jeu d'échantillons dans ses malles. Il alla voir les Chambres de Commerce. On lui dit : « Vous venez sans doute faire des conférences? » (car telle est hélas! la triste réputation des conférences). Il répondit : « Non, je viens vous montrer des échantillons ». Et l'on fut stupéfait de cette idée pratique... M. Terrier, de son côté, menait la campagne à Paris et dans d'autres centres. Le résultat ne se fit attendre. Vers la fin du mois d'avril, le Résident Général, étant à Fez, recevait un télégramme qui disait en substance : « L'idée de l'Exposition est comprise, les adhésions arrivent ; son succès est assuré ». La chose était lancée. Il y a quatre mois de cela. Vous voyez ce qu'elle est devenue. Le spectacle qui est sous nos yeux en dit plus long que toutes les paroles.....

J'ai dit tout à l'heure que l'Exposition était une étape dans l'ascension du Maroc. Disons plutôt qu'elle est un nouveau point de départ. Cette grande présentation réciproque du commerce français et du commerce marocain doit avoir un résultat. Ce mariage de présentation doit devenir un mariage d'amour, fidèle et indissoluble. Et pour cimenter cette entente, organisons d'abord notre commerce au Maroc, donnons-lui, si je puis dire, des nerfs et des muscles : musées commerciaux centralisant les renseignements et les divulguant ; chambres de commerce, organes de conseil et d'action ; délégués commerciaux apportant les directions du pouvoir central. Organisons ensuite les relations avec la France (chambres de commerce françaises, chambres syndicales ou autres organismes actifs), par des échanges de produits, des envois de missions, des brochures de propagande, etc.....

C'est là l'œuvre de demain, ou plutôt de ce soir.

***

Je vais, en terminant, et pour vous donner l'aperçu le plus frappant des résultats de la politique féconde et de la merveilleuse activité du pays, vous citer simplement, brutalement, quelques chiffres à peine recueillis que j'ai arrondis en supprimant les décimales, mais qui sont exacts.

1° Contribution apportée par le Maroc à la France

Le Maroc a envoyé en France :

Des *troupes*, d'abord : 38 bataillons d'infanterie ; 11 escadrons de cavalerie ; 6 batteries de 75 ; 4 compagnies du génie ; 1 section d'avions, 1 section de projecteurs. Les deux tiers de l'effectif.

Des *grains* : 80.000 quintaux de blé de la récolte 1914, répartis entre la Tunisie et le Monténégro.

70.000 quintaux de blé de la récolte 1915, déjà réalisés sur les 200.000 promis.

91.000 quintaux d'orge 1914, dont 29.000 envoyés à Tunis.

134.000 quintaux d'orge 1915, déjà réalisés sur le million de quintaux promis.

(En résumé, 150.000 quintaux de blé et 225.000 quintaux d'orge).

Des *peaux* : 174.000 peaux de moutons et 5.000 peaux de chèvres.

(En tout, 179.000 peaux).

Des *laines* : 9.000 quintaux.

2° Mouvement du Commerce Marocain

1er Semestre de 1914. (Avant la guerre!)

Importation : 67.195.000 fr. ; exportation : 8.157.000 francs.

1er Semestre de 1915. (Pendant la guerre).

Importation : 68.984.000 — gain : 1.789.000 francs ; exportation : 12.324.000 — gain : 3.172.000 francs.

Gain total de la zone française du Maroc : 4.961.000 fr. Ainsi, non seulement le commerce total du premier semestre n'est pas inférieur à celui du semestre correspondant de 1914, mais il le dépasse de 5 millions!

Tel est le bilan de nos richesses, qui sont les richesses de la France.

***

Voilà, Messieurs, le résumé rapide, aussi rapide qu'il m'a été possible de le faire, de la vie économique du Maroc depuis un an. Il est simple et logique comme un théorème, parce qu'il découle tout entier, il se déduit presque fatalement d'une même donnée : une idée entrevue et arrêtée, une décision enfin, prise quarante-huit heures après la mobilisation.

C'est à elle que nous devons le salut. Et il y a vraiment une certaine fierté à songer que le pays même où nos ennemis, pensant entraîner à sa suite la chûte de toute l'Afrique du Nord, avaient accumulé le plus d'embûches secrètes, ce pays même non seulement a tenu, mais s'est développé, outillé, affermi, qu'au lieu d'être pour la France une charge de soucis et d'inquiétudes, le Maroc lui est un appoint dans la lutte, qu'il a lutté, lui aussi, à sa manière et à son poste, non pas avec des engins de

destruction, mais avec des engins comme celui-ci, des *engins de création!...* Mais il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, que le Résident Général, de retour du Tadla, vous rappelait avec émotion l'autre jour et dont, pour ma part, j'ai rapporté de France le sentiment aigu, presque douloureux, c'est que tout cela, toutes ces constructions, toutes ces créations ne sont possibles, que parce que, là-bas, sur notre front à nous et sur le front français, il y a des tranchées et des postes, dans ces tranchées et ces postes toute une frontière humaine, et derrière les tranchées, en France, tout un peuple qui travaille pour elles, que chaque soldat sur la ligne est une force créatrice dont le pays se prive, que chaque obus qui quitte un de nos canons emporte avec lui une richesse et des efforts, et que, si nous faisons tout notre devoir ici en appliquant nos efforts à nous et nos richesses à des œuvres qui durent, le sort a voulu que d'autres, là-bas, soldats du Maroc et Français de France, souffrent et payent pour nous.

Il me reste maintenant à tirer la conclusion. Mais dans ce pays en état de croissance hâtive, qui se transforme au moment même ou il prend conscience de lui, il n'y a pas à vrai dire de conclusion, elle est toute dans l'avenir. C'est là seulement que je la chercherai.

On a exprimé bien souvent devant moi des idées pessimistes sur le sort du Maroc après la guerre. On m'a prédit bien souvent qu'il serait foncièrement atteint par la grande œuvre de reconstruction nationale, que les capitaux et le commerce, absorbés ailleurs, se désintéresseraient de lui. On m'a prédit des années dures.

Et, malgré tout, je n'y crois pas.

Nous avons des raisons positives de confiance. Comment *l'après-guerre* nous toucherait-elle plus que la guerre elle-même? Les intérêts engagés au Maroc y resteront. D'autres peut-être, que la guerre même y a amenés, s'y fixeront. Le commerce, qui n'aura jamais fermé boutique, l'industrie qui n'aura pas éteint ses feux, seront prêts à repartir du jour au lendemain. Plus d'arrêts dans les transports. Plus d'interdictions de sortie! Et, enfin, la réputation du Maroc aura grandi dans le monde.

Mais il y a une raison morale qui prime tout à mes yeux. La forte commotion de la guerre provoquera chez tous une renaissance du goût de l'action, de l'aventure et du risque, un besoin immense de vivre plus, une grande soif d'horizons nouveaux. Toute action, d'ailleurs, tend à l'expansion ; toute activité intérieure tend à se manifester par des actes. Et il en est de même des peuples. Bien loin de penser que le travail de reconstitution nationale arrêtera l'élan colonisateur de la France, je crois, au contraire, qu'il l'aidera, qu'il le poussera plus que jamais. Notre grande expansion coloniale a suivi les désastres de 70 ; les victoires de 1915, ou de 1916, auront de plus beaux lendemains.

Le chêne de haute ramure puise sa force dans le terroir, mais c'est là-haut, par ses feuilles lointaines, qu'il se vivifie, s'aère et se ranime. C'est du cœur qu'il reçoit la sève, mais c'est par elles qu'il respire. Les maladies de la racine n'atteignent que lentement les feuilles, et la convalescence de l'arbre, au contraire, s'épanouit aussitôt dans le ciel.

Nous sommes l'une des branches du grand chêne français, recevant du terroir le suc de sa vigueur antique et de sa solide fortune, mais lui apportant d'un ciel lointain un peu de souffle jeune, de hardiesse et d'ardeur, — et du cœur jusqu'aux branches, de la racine jusqu'aux feuilles, circule, bouillonne et vit la même sève Française!

Le départ pour le front français du Colonel Jouinot-Gambetta, Commandant la Subdivision de Rabat

Un punch d'adieu a été offert au Palmarium de Rabat le 22 septembre, à 21 heures, au Colonel Jouinot-Gambetta, à l'occasion de son départ pour le front français.

Le Résident Général avait bien voulu présider cette réunion dans laquelle on remarquait la présence de nombreux officiers, fonctionnaires, commerçants et employés divers.

Tour à tour, MM. Franceschi, Bernaudat, le Capitaine Bergé et M. Cortade exprimèrent, au nom des commerçants et des industriels, des agriculteurs, de la Municipalité et des fonctionnaires civils, les regrets que leur causait le départ du Colonel Jouinot-Gambetta à l'œuvre féconde de qui ils tinrent respectivement à rendre hommage.

Dans une improvisation vibrante et émue, le Résident Général déclara qu'il partageait vivement les regrets exprimés car il savait toute la valeur du collaborateur qu'il allait perdre.

Jadis, il fit la connaissance du Colonel Jouinot-Gambetta dans le Sud-Oranais, à Beni Ouzien, au cours d'une journée où, à la tête de ses escadrons, le Colonel Jouinot-Gambetta avait rétabli une situation qui pouvait paraître compromise.

Appelé à prendre le commandement de la Subdivision de Rabat, au moment de la déclaration de guerre, le Colonel Jouinot-Gambetta réussit à donner confiance à tous et à ranimer le courage de ceux qui devaient rester. En toute occasion, il montra une grande force d'âme et une singulière clairvoyance d'esprit. Il comprit la forme du combat qu'il fallait livrer ici et devint par le fait même un des plus précieux collaborateurs du Résident Général.

C'est parce qu'il savait commander et se faire obéir « avec le sourire », qu'il parvint à concilier tous les intérêts et à exercer la plus heureuse influence sur la marche des Services Publics. Ayant conquis les sympathies unanimes et une popularité de bon aloi, il fut vraiment le trait d'union entres les administrés et l'Administration.

En terminant, le Résident Général évoqua la figure de Léon Gambetta, le Grand Français, au nom duquel, dit-il : « mes quinze ans ont frémi », qui personnifia pendant de si longues années l'idée de l'Espoir et de la Revanche et dont le Colonel Gambetta, à la tête de ses escadrons, sur les champs de bataille, dans les charges qui libéreront le territoire, portera le nom comme un panache.

Le Colonel Jouinot-Gambetta remercia en termes très émus le Résident Général et la réunion prit fin vers minuit.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CONSERVATION DE CASABLANCA

EXTRAITS DE RÉQUISITION

Réquisition N° 57c

Suivant réquisition en date du 9 septembre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. BUSSET Francis, industriel, marié à dame MONTAGNIER Blanche sous le régime de la communauté légale, contrat reçu le 15 octobre 1905 par Me CANIS, notaire à Lapalisse (Allier), domicilié à Casablanca, rue de la Plage, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « EL AHRICHIA BOU ZNIKA », consistant en terres de pacages, située à quatre kilomètres au Sud-Ouest de Bou Znika, Contrôle civil de Rabat-banlieue.

Cette propriété, occupant une superficie de dix hectares, est limitée : au Nord, par la propriété de Djilali ben Abbès (tribu arab) ; à l'Est et au Sud, par le terrain de Ben Aïssa Oued Gbar (tribu arab) ; à l'Ouest, par le terrain de Djilali ben Abbès et la route de Rabat.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 1er Djoumada I 1333 par deux adouls, homologué par le Cadi, aux termes duquel les nommés Bounnoune ben Lahssen et Mohammed ben Tahar lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 58c

Suivant réquisition en date du 10 septembre 1915, déposée à la Conservation le 11 septembre 1915, M. BUSSET Francis, industriel, marié à dame MONTAGNIER Blanche sous le régime de la communauté légale, contrat reçu le 15 octobre 1905 par Me CANIS, notaire à Lapalisse (Allier), domicilié à Casablanca, rue de la Plage, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « NKEILA BOU ZNIKA », consistant en terres de pacages, située à dix kilomètres au Sud-Est de Bou Znika, Contrôle civil de Rabat-banlieue.

Cette propriété, occupant une superficie de trente-cinq hectares, est limitée : au Nord, par le terrain de Kadmeri ben Bou Azza Dagui, de la tribu des Arabs ; à l'Est, par les propriétés de M. Salvy, demeurant à la ferme de Bou Znika, et de M. Homberger Gustave, demeurant à Rabat, 122, rue El Gza ; au Sud, par le terrain du Cheïkh Ouild Habiba de la tribu des Arabs ; à l'Ouest, par l'Oued El Ghbar.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu de deux actes dressés les 1er Djoumada I et 4 Chaaban 1330 par deux adouls du Cadi des Arabs (Rabat), El hadj Bouazzi ben el hadj, homologué par ce dernier, aux termes duquel les nommés Tahar ben M'hammed Erreghmi el Akouani et Khlifa Si Mohammed ben Djilali er Reghmi el Alouani lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 59c

Suivant réquisition en date du 9 septembre 1915, déposée à la Conservation le 13 septembre 1915, M. MUSSARD Robert-Eugène, propriétaire, célibataire, domicilié à Kenitra, rue de Lyon, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « TERRAIN DE LA BRIQUETERIE N° 1 », consistant en terres de labours et jardins, située à Kenitra, sur la piste de Méhédya à Kenitra.

Cette propriété, occupant une superficie de 16.900 mètres carrés environ, est limitée : au Nord, par la propriété Guilloux Perriquet et Mussard, propriétaires à Kenitra ; à l'Ouest, par la propriété susvisée et par le terrain Guich des Haddeda ; au Sud, par la piste de Kenitra à Méhédya ; à l'Est, par l'Oued Sebou.

Enclaves : 1° lot n° 58 à la Société Paris-Maroc à Casablanca ; 2° lot n° 53 à M. Biarnay à Sidi Kacem ; 3° lots nos 34, 45, 46, 50, 51, 54 à M. P. Perriquet, propriétaire à Bir-Touta (Algérie) ; 4° lot n° 44 à M. Dufeix à Kenitra ; 5° lots n° 9 (partie) 47, 48, 49 à MM. Murdoch Butler à Casablanca ; 6° lots nos 7, 8, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 40 à MM. Perriquet et Mussard à Kenitra.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 3 Redjeb 1330 par deux adouls, homologué par Si El Djilani ben Hadji, suppléant du Cadi de Salé, à Méhédya, aux termes duquel M. Larbi ben M'hammed En Neïmi El Arfaoui Es Sakini et consorts lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 60°

Suivant réquisition en date du 9 septembre 1915, déposée à la Conservation le 13 septembre 1915, M. MUSSARD Robert-Eugène, propriétaire à Kenitra, célibataire, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de M. PERRIQUET Pierre-Joseph, célibataire, domicilié à Kenitra, rue de Lyon, a demandé l'immatriculation, en qualité de coproprétaires indivis et par moitié d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « TERRAIN DE LA BRIQUETERIE N° 2 », consistant en une briqueterie et terrain vague, située à Kenitra, sur la piste de Kenitra à Méhédya.

Cette propriété, occupant une superficie de 19.6000 mètres carrés environ, est limitée : au Nord, par la propriété Guilloux, Perriquet et Mussard, propriétaires à Kenitra ; à l'Ouest, par la même propriété et le terrain Guich des Haddeda ; au Sud, par la piste de Kenitra à Méhédya ; à l'Est, par l'Oued Sebou.

Enclaves : 1° lot n° 34 à M. Pierre Perriquet à Birtouta (Algérie); 2° lots nos 9 (partie), 47, 48 à MM. Murdoch Butler à Casablanca ; 3° lots nos 31 bis, 35, 36, 41, 42, 43 à M. R. Mussard à Kenitra.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'ils en sont copropriétaires en vertu d'un acte dressé le 3 Redjeb 1330 par deux adouls, homologué par Si El Djilani ben Hadji, suppléant du Cadi de Salé à Méhédya, aux termes duquel M. Larbi ben M'hammed En Neïmi El Arfaoui Es Sakini et consorts lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 61°

Suivant réquisition en date du 18 septembre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. MARAGE Paul, agissant comme mandataire spécial de M. CAROL Casimir-Dartagnan-Marius, Capitaine d'Artillerie, en résidence à Casablanca, célibataire, domicilié à Casablanca, boulevard de la Liberté, n° 217, a demandé l'immatriculation, au nom de son mandant, en qualité de propriétaire d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « IMMEUBLE CAROL », consistant en un terrain à bâtir, située à Casablanca, traverse de Mediouna, quartier de l'Avenue Mers Sultan.

Cette propriété, occupant une superficie de 247 mètres carrés 50, est limitée : au Nord et à l'Ouest, par la traverse de Mediouna ; à l'Est, par la villa « Ker Ditih », appartenant à M. Demont ; au Sud, par une rue non dénommée partant de la traverse de Mediouna aboutissant à la rue de Toul.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés du 10 décembre 1912, complété par lettre missive du 27 juillet 1915, aux termes desquels la Société Méridionale d'Entreprises Marocaines lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 62°

Suivant réquisition en date du 18 septembre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. SI ABDELKRIM BEN BOUAZZA M'SICK, propriétaire, Khalifat du Pacha de Casablanca, marié selon les coutumes arabes, sans contrat, domicilié à Casablanca, 29, Dar Bzaouch, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « MADEN DEL GUEBJS », consistant en terres incultes et jardin, située aux Zenatas caïdat des Zenatas, lieu dit Ess Ned Lahmar ou Djenan El Kebir.

Cette propriété, occupant une superficie de cinq hectares environ, est limitée : au Nord, par Ess Aff ; à l'Est, par un fossé ; à l'Ouest, par la crête des talus ; au Sud, par le chemin des Ben Rhamlich.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 10 Djoumada Thani 1327 par deux adouls, homologué par le Cadi, aux termes duquel le Cheïkh Abdallah ben Amini Zenati el Medjoubi El Hadjari El Kholti lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

TRIBUNAL
DE PREMIÈRE INSTANCE
DE CASABLANCA

Réunion des Faillites et des Liquidations judiciaires du VENDREDI 8 OCTOBRE 1915, à 10 heures du matin.

Juge-Commissaire :
M. LOISEAU

Syndic Liquidateur :
M. ALACCHI

Liquidation judiciaire David S. KADOSCH, négociant à Casablanca ; concordat ou état d'union.

Liquidation judiciaire Samuel BENZAQUEN, négociant à Casablanca ; troisième vérification de créances.

Liquidation judiciaire Société Casablanca « Palace-Hôtel » BÉCOGNÉ ; première vérification de créances.

Faillite HADJ HADJI SEFFIANI, ex-négociant à Casablanca ; première vérification de créances.

Casablanca,
le 23 Septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Inscription requise par Me GROLÉE, avocat à Casablanca, au nom d'un Administrateur délégué de la Société Anonyme Française PARIS-MAROC, dont le Siège social est à Paris, boulevard Voltaire, n° 137, de la raison commerciale :

« Magasins Modernes »

pour le fonds de commerce de nouveautés exploité par la dite Société à Casablanca, avenue du Général d'Amade, place de France, et avenue du Général Moynier.

Déposée au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 10 septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Inscription requise par Me GROLÉE, avocat à Casablanca, au nom d'un Administrateur délégué de la Société Anonyme Française PARIS-MAROC, dont le Siège social est à Paris, boulevard Voltaire, numéro 137, de la raison commerciale :

« Aux Dames de France »

pour le fonds de commerce exploité par ladite Société à Casablanca.

Déposée au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 10 septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Inscription requise par Me GROLÉE, avocat à Casablanca, au nom d'un Administrateur délégué de la Société anonyme Française PARIS-MAROC, dont le siège social est à Paris, boulevard Voltaire, n° 137, de la raison commerciale :

« Agence Industrielle et Automobile »

pour le fonds de commerce exploité par la dite Société à Casablanca.

Déposée au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 10 septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un acte passé devant M. Louis-Adrien VARACHE, Chef du Secrétariat du Tribunal de Paix de Marrakech, exerçant les fonctions de notaire, le 7 septembre 1915, enregistré à Marrakech, le 14 septembre 1915, case 3, folio 28, par M. VARACHE, qui a perçu 65 francs 60 centimes, et dont une expédition a été déposée ce jour, 17 septembre 1915, au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca, il appert :

Que Mademoiselle RENARD Gabrielle, commerçante à Ben-Guérir, a vendu à M. MALTAS Pietros, commerçant à Marrakech, le fonds de commerce d'hôtel et restaurant, connu sous le nom de « Café Français », exploité à Ben-Guérir par la dite demoiselle RENARD, sur un terrain militaire et consistant en : 1° un baraquement en planches ; 2° l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés ; 3° les ustensiles, outillage et matériel servant à son exploitation ; 4° les marchandises garnissant le dit fonds, moyennant un prix payable aussitôt l'accomplissement des formalités prévues et des délais prescrits par les lois en vigueur au Maroc.

Suivant clauses et conditions insérées au dit acte.

Election de domicile est faite en la demeure respective des parties.

Dans les quinze jours au plus tard après la seconde insertion, tout créancier du précédent propriétaire pourra former opposition au Secrétariat-Greffe du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Inscription requise par Me GROLÉE, avocat à Casablanca, au nom de M. Jules-César ORSINI, commerçant à Casablanca, route de Médiouna, de la raison commerciale :

« *Au Grenier Marocain* »

pour le fonds de commerce exploité par le dit M. ORSINI à Casablanca, route de Médiouna.

Déposée au Secrétariat-Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 10 septembre 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef.
NERRIÈRE.

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
: : sur demande : :

GUIGNARD & Cie

Avenue de Casablanca
: : Près le Palmarium : :
: : RABAT : :

J. DAVID
Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, Laines, Crins, Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux et sur demande

Adresse: Boîte postale 409
CASABLANCA

Banque d'État du Maroc
SOCIETE ANONYME
Siège Social : TANGER

AGENCES :
Casablanca, Larache, Marrakech, Mazagan, Mogador, Oudjda, Rabat, Saffi

PRODUITS FÉLIX POTIN DE PARIS

Maison J. ROBIC, à Rabat
Rue des Consuls —:-o-:— Succursale Rue El-Gza
Fondée au Maroc en 1894

Maison la plus ancienne et la mieux approvisionnée de tout le Maroc

Alimentation Générale

Expéditions dans l'Intérieur

DEMANDER LE CATALOGUE DE LA MAISON

GAZ THERMOLUX
pour ECLAIRAGE et CUISINE
Le plus économique à 0.25 le mètre cube

Extincteur à mousse "LE PARFAIT"
Adopté par les Marines Française, Anglaise et Allemande

DÉSINFECTANT L'ANIOS
Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus énergique, le moins cher

NOTTÉGHEM & Cie
S'adresser F. PARADIS, boîte 191
CASABLANCA

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs
FONDÉE EN 1881
Siège Social : ALGER — Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon
54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie
AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

C. COUGOULE DEVERGNE
Fournisseur des Administrations Civiles et Militaires

Menuiserie - Charpentes
Escaliers

ATELIER MECANIQUE

21, Route de Casablanca
RABAT